



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2020

DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHATRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/30

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	40

Objet : Présentation du projet de fusion des sites désignés « Zone spéciale de Conservation » - NATURA 2000

Monsieur le Président présente le projet de fusion des sites désignés « Zone spéciale de Conservation ».

Pour la phase d'animation du site NATURA 2000 régional « Gîtes et habitats à Chauves-Souris en Bourgogne », il a été proposé de rattacher certaines entités au site « Vallée de Saône » qui est en phase d'animation depuis plusieurs années.

L'objectif de ce projet de fusion est de faire bénéficier ces entités de l'animation déjà réalisée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs, qui s'est porté volontaire pour intégrer cette nouvelle thématique. Le projet constitue une fusion simple, sans modification des contours des sites.

Conformément à l'article R414-3 du Code de l'Environnement, les modifications du périmètre de sites NATURA 2000 (y compris fusion sans modification de tracé) sont soumises à la consultation officielle des communes et Établissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par les sites. Ceux-ci doivent émettre un avis motivé dans les deux mois à compter de leur saisine. À défaut de s'être prononcés dans ce délai, ils sont réputés avoir émis un avis favorable.

Seuls les avis étayés par des considérations scientifiques seront considérés comme motivés. Les considérations socio-économiques sont prises en compte dans les documents d'objectifs validés, qui définissent les objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre en tenant compte des facteurs humains.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité/par :

- 37 voix **POUR**,
- 03 voix **CONTRE** (MM. Daniel CHETTA, Patrice ESPINOSA, Daniel SUTY),
- **VALIDE** le projet de fusion des sites désignés « Zone spéciale de Conservation »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLOV

ID : 021-200000925-20200303-2020_02_27_30-DE

Pour extrait conforme,



Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise

Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr